Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260312-DEL2026_035-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
26	18	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 12 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARO Eugène, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : M. CARO Eugène, Maire, Mmes : COLAS-PANSARD Elisabeth, DARRAS Emilie, DE SALINS Catherine, LONCLE Ludivine, NEZOU Marie-Reine, ONEN-VERGER Magali, REHEL Sylvie, VIMONT Marie-Laure, MM : BONENFANT Mikaël, COUSYN Bernard, d'AUBERT Tanguy, GUESDON Philippe, LOBJOIT Rony, RABILLER Thibault, RAULT Clément, RENNER Gérard, VILLENEUVE Guillaume

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BAULAIN Sylvie à M. BONENFANT Mikaël, BERTRAND-LEMOINE Mathilde à Mme NEZOU Marie-Reine, GUILLEMIN Christina à M. LOBJOIT Rony, SOULARY Brigitte à M. GUESDON Philippe

Excusé : M. RAHARD Ludwig

Absents : Mmes : CHAUVIERE Alicia, FARAUT-LALAIN Pauline, M. HASLAY Jean-Michel

A été nommée secrétaire : Mme NEZOU Marie-Reine

2026-035 – Programme Annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)

Rapporteur : Rony LOBJOIT, adjoint aux ressources humaines

Vu *le Code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

Vu *la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;*

Vu *la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique ;*

Vu *l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 mars 2026 ;*

Monsieur Rony Lobjoit, adjoint aux ressources humaines, indique que dans le cadre de ses obligations réglementaires, la commune s'est engagée depuis 2022 dans une démarche ambitieuse et structurante en matière de prévention des risques professionnels.

Tout d'abord, une refonte du document unique a été réalisé depuis 2022. Ensuite une évaluation des risques professionnels a été réalisé entre septembre 2024 et mai 2025 dans les différents services pour établir un programme de d'actions de prévention. Tout ce travail, a permis d'établir le PAPRIPACT (programme annuelle de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) pour l'année 2026 en lien étroits avec les organisations syndicales.

Monsieur Rony Lobjoit précise qu'en 2024 et 2025, la commune de Beaussais-sur-Mer a élaboré son plan d'actions de prévention à partir de l'évaluation des risques professionnels. Des actions transversales, nécessitant une approche globale et des investissements en commun, ont également été identifiées au cours de cette étape. Cela a conduit à l'élaboration d'une feuille de route stratégique, construit sur la base de plusieurs sources complémentaires :

- Les éléments consignés dans le DUERP
- Les informations relatives à la santé et la sécurité au travail contenues dans le RSU (rapport social unique)
- Les analyses et retours d'expériences à la suite d'incidents et d'accidents
- Les observations portées sur les différents registres en matière de santé et de sécurité au travail.

Tous ses éléments assemblés forme le PAPRIPACT de la commune de Beaussais-sur-Mer.

L'avis du Comité Sociale Territoriale a été sollicité le 5 mars 2026 sur le PAPRIPACT de la commune de Beaussais-sur-Mer. Ce dernier a émis un avis favorable et a dégagé plusieurs axes d'interventions prioritaires qui seront consolidés avec les services durant l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260312-DEL2026_035-DE

Monsieur Rony Lobjoit demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **VALIDER le** PAPRIPACT de la commune de Beaussais-sur-Mer
- **APPROUVER** l'engagement de Monsieur Le Maire à mettre en œuvre les actions de prévention issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une mise à jour régulière du document unique
- **CHARGER** Monsieur Le Maire ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

En mairie, le 16/03/2026
Président de séance :
M. CARO Eugène, Maire



Secrétaire de séance :
Mme NEZOU Marie-Reine



